

Déclaration CTA du 30 mars 2015

Alors que les moyens alloués aux lycées et lycées professionnels sont annoncés constants pour la rentrée prochaine, à la lecture des documents de ce CTA il apparaît que 7 postes seront supprimés dans ces établissements. Nous dénonçons cette suppression qui va encore diminué le nombre d'enseignants donc le nombre d'adultes déjà en nombre bien insuffisant pour assurer leur mission dans des conditions acceptables.

Le décret sur les modalités d'attribution des IMP a été présenté au Comité Technique Ministériel de l'Éducation Nationale, qui l'a rejeté. Le ministère a décidé de le publier en n'acceptant qu'un seul amendement alors que beaucoup ont été majoritaires. L'ensemble des critiques que nous avons émises sur le dispositif restent d'actualité, mais les modalités prévues confirment ou accentuent encore les effets négatifs des nouveaux textes statutaires.

Ni moyens, ni décharges... des indemnités !

À part en REP+ et dans le cycle terminal du lycée général et technologique, c'est l'indemnitaire qui s'applique au détriment de la décharge horaire : la décharge pour effectifs pléthoriques devient indemnité, les enseignants-e- de lycée professionnel en cycle terminal sont privés de la pondération qu'ont leurs collègues de lycée général et technologique et, en face des nouvelles missions, on promet une indemnité. Bien que le décret du 20 août prévoit la possibilité de décharges, elles s'avéreront sans doute exceptionnelles, au bon vouloir des recteurs. Les montants des IMP (*indemnités pour mission particulière*) sont basés sur une HSA de certifié (1250€) et se déclineront en 1/4, 1/2, 1, 2 ou 3 fois cette somme. Dans les faits, les IMP attribuées aux établissements sont prélevées sur la DHG et correspondent souvent à une baisse des HSA. Bref : les heures d'enseignement servent à financer la politique managériale sur le dos des conditions de travail et d'apprentissage.

Le ministère développant une logique indemnitaire, nous refusons de laisser les décisions d'attribution des indemnités à l'arbitraire des rectorats ou des chefs d'établissements et revendiquons la définition de règles générales nationales définissant les situations donnant lieu à indemnités et leur montant.

Le 9 avril • Grève interprofessionnelle, enfin !

CGT, FO et Solidaires appellent à une journée de grève nationale interprofessionnelle et de manifestations, le jeudi 9 avril, et l'intersyndicale de la fonction publique CGT - FO - Solidaires - FSU - FA-FP appelle l'ensemble des personnels des trois fonctions publiques à cette grève du public et du privé.

Ensemble, nous exprimerons notre refus de l'austérité, de la casse des services publics, des cadeaux aux patrons et actionnaires, de la détérioration de nos conditions de travail et de vie.

Ensemble, nous exigerons un autre partage des richesses que nous produisons par notre travail et qui sont aujourd'hui confisquées par les capitalistes.

Le pacte de responsabilité se traduit par 50 milliards de coupes budgétaires et ampute les budgets de la protection sociale et des services publics. Le gel des traitements depuis 2010 a des conséquences désastreuses pour les personnels.

Nous serons en grève le 9 avril pour commencer un processus de lutte : c'est notre mobilisation massive le 9 qui peut permettre la construction d'un affrontement avec le gouvernement et le MEDEF. Il est temps de passer à l'action pour stopper les dégradations sans fin et imposer des alternatives. Construisons la grève du 9 avril et ses suites !